



C.H. LAVAUUR



PÉNIBILITÉ
= retraite à 55 ans
à taux plein



Lavaur, le 11/06/2010

SALAIRES ET RETRAITES D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES

SALAIRES

La CGT réclame l'ouverture de véritables négociations salariales, afin de revoir l'ensemble des grilles salariales de la Fonction Publique Hospitalière et de faire reconnaître les réelles qualifications de toutes les professions sur la base d'un SMIC réévalué (salaire minimum pour un emploi non qualifié) en fonction du coût de la vie.

La CGT revendique **la reconnaissance des réels niveaux de qualifications des professionnels de santé : Licence pour les Bac + 3, Master pour les Bac + 5.**

Dans le cadre du statut de la Fonction Publique, ces niveaux de qualification correspondent bien à la catégorie A.

La volonté gouvernementale de proposer 2 niveaux de reconnaissance, selon le « choix » des agents, pour un même diplôme et une même fonction (aujourd'hui pour les infirmières, demain certainement pour les autres paramédicaux) est **inacceptable**.

Ce serait un pas de plus vers **l'individualisation** du salaire, si chère au gouvernement. En effet, les primes à l'intéressement, les contractualisations d'actes dans le cadre de la coopération des professions de santé (Art. 51 loi HPST) représentent aussi des tentatives pour rémunérer « une performance individuelle » au détriment « des références collectives ».

Dans ces méthodes, l'expérience montre que c'est toujours le salarié qui est pénalisé et la concurrence entre professionnels qui se développe.

Pourquoi une augmentation de salaire est elle justifiée ?

Le coût de la vie augmente (logement, alimentation, loisirs...) : le cumul d'heures supplémentaires, le cumul d'emplois nous démontrent, régulièrement, que bien souvent un seul salaire ne permet plus de vivre correctement.

La part des richesses produites consacrées aux salaires diminue au profit de celle réservée aux actionnaires.

Les qualifications sont de moins en moins reconnues : en 1980, une IDE débutait sa carrière avec un salaire représentant 1,5 fois le SMIC et terminait à 2,3 fois le SMIC. En 2008, le début de carrière représentait 1,1 fois le SMIC et finissait à 1,9 fois le SMIC.

Cette perte de reconnaissance des qualifications s'avère aussi vraie pour bien d'autres catégories (kinés, techniciens de laboratoire, manipulateurs radio....).

RETRAITES

Actuellement, le dossier des retraites est en débat pour l'ensemble des salariés du secteur public et du secteur privé, avec de fortes volontés de réductions d'acquis sociaux, quel que soit le secteur d'activité.

La possibilité « d'un départ anticipé pour pénibilité du travail » ne doit pas être supprimé aux infirmières du public et doit être accordée à celles du privé, ainsi qu'aux autres professions.

Cette réparation part du constat que les conséquences du travail infirmier, sur la santé, ne sont pas toutes réversibles, il faut donc en compenser les effets sur la durée de vie des salariés. Ce fait concerne évidemment bien d'autres professions.

La CGT défend aussi l'amélioration des conditions de travail pour limiter, au maximum, les effets néfastes du travail sur la santé, mais les réformes actuelles ne vont pas dans ce sens.

La volonté du gouvernement est d'allonger la durée de cotisation des salariés, s'ils veulent bénéficier d'une retraite à taux plein.

Or, les plans de licenciement dans le privé, et les restructurations dans le public, jettent au chômage des millions de salariés, notamment les personnes en fin de carrière, afin de les remplacer par des plus jeunes moins bien payés et en contrat précaire.

C'est sur le taux de pension que le gouvernement entend faire passer l'essentiel de sa réforme, en imposant des « décotes » pour une carrière incomplète.

Mais qui pourra valider 42 ans de travail quand la durée d'étude s'étend, quand on subit des périodes de chômage ou de temps partiel imposé, que les conditions de travail usent les professionnels avant l'heure ?

La CGT fait des propositions en termes de financement, car l'argent existe.

Si, aujourd'hui, le gouvernement remet en cause la possibilité de retraite anticipée pour une profession emblématique comme celle d'infirmière, c'est, ensuite, pour la remettre en cause pour l'ensemble des soignants, et au delà.

C'est pour mieux faire admettre aux autres salariés les « sacrifices » contenus dans les projets du gouvernement, du patronat et des actionnaires.

La CGT appelle l'ensemble des infirmier-es de la fonction publique et du secteur privé, à se mobiliser, à l'instar des infirmiers anesthésistes, pour l'ouverture de négociations sur les salaires et le maintien de la catégorie active en compensation d'un travail pénible.



CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr